



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
drogues.gouv.fr

Seul le prononcé fait foi.

Discours de clôture de Mme Danièle Jourdain-Menninger,
Présidente de la Mission interministérielle
de lutte contre les drogues et les conduites addictives

2^{ème} JOURNEE NATIONALE DE PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEUX PROFESSIONNELS

**La prévention des conduites addictives, un enjeu collectif
et individuel pour le monde du travail**

Mardi 6 décembre 2016

Mesdames et Messieurs les président, directeur général, directeur, professeur, médecin du travail, conseiller, membre des confédérations syndicales,

J'adresse aussi ce discours à Madame la ministre de la fonction publique qui nous a fait l'honneur d'ouvrir cette journée,

Mesdames et Messieurs,

Je crois pouvoir dire que nous avons atteint tous les objectifs ambitieux de cette 2^{ème} journée, à savoir : créer un espace de réflexion, d'échanges et de partage de connaissances et d'expériences, sur la problématique des conduites addictives en milieu de travail.

Et si nous les avons atteints, c'est grâce à votre participation, à votre mobilisation exceptionnelle à tous, à la qualité des intervenants... et de l'animateur.

L'enjeu est d'importance et d'actualité compte-tenu de l'étendue du champ des addictions :

- avec ou sans produits,

- du rôle des technologies numériques dans les addictions comportementales,
- de la facilité d'accès aux drogues de synthèse,
- de la banalisation de la consommation de certaines substances,
- avec, de façon prégnante, les poly-consommations.

C'est pourquoi j'ai souhaité que ce rendez-vous devienne annuel dans le cadre du 2^{ème} plan d'actions 2016-2017, deuxième étape de la stratégie gouvernementale de lutte contre les drogues et les conduites addictives élaborée par la MILDECA en lien avec les ministères concernés et que vous avez tous contribué à enrichir.

Les entreprises et les administrations ont aussi une responsabilité en matière de conduites addictives

Au-delà des politiques de prévention et de santé publique pour les jeunes, de la politique de réduction des risques pour les usagers de drogues, et des politiques de sécurité publique, il est un domaine que la MILDECA considère comme prioritaire, c'est la prévention des conduites addictives dans le cadre professionnel.

Pour mieux les comprendre et ce depuis plusieurs années, la MILDECA contribue au développement de la recherche dans le domaine des addictions en milieu de travail.

En particulier parce-que **c'est un sujet qui concerne plus de 20 millions de personnes**, salariés, agents de la fonction publique, CDI comme CDD, et populations précaires, mais aussi personnes à la recherche d'emploi.

Il faut d'ailleurs intégrer dans cette problématique la population des travailleurs à statut indépendant mais économiquement dépendant d'un ou plusieurs donneurs d'ordre : car cette population représente une part de plus en plus importante de la population active, mais dont les comportements et conduites addictives restent encore mal appréhendées et connues.

L'enjeu pour la MILDECA est également de faire prendre conscience aux décideurs du monde économique et des administrations de l'importance du phénomène des addictions, et au-delà, de la nécessité de le prendre en charge dans les relations de travail.

La consommation de substances psychoactives, tabac, alcool, cannabis et autres drogues illicites, le mésusage de médicaments psychotropes et les addictions comportementales constituent un risque, une alerte, une pratique trop souvent négligés et cachés, quel que soit le milieu de travail.

Comme toujours, la façon de poser un problème conditionne sa solution. On a longtemps regardé à tort le problème des conduites addictives, uniquement dans son aspect individuel et personnel. Il était donc traité comme extérieur à l'entreprise ou à l'administration et ne pouvait être appréhendé que sous l'angle du règlement intérieur, de la faute disciplinaire ou de l'inaptitude médicalement constatée.

Mais les conduites addictives ne s'arrêtent pas à la porte des entreprises. En modifiant les comportements, elles touchent à la performance globale des organisations, à la santé au travail et à l'organisation collective.

Les conduites addictives sont multifactorielles, c'est le constat qui est repris dans le 3^{ème} plan santé au travail (2016-2020), l'environnement social et notamment l'environnement de travail, nous l'avons entendu aujourd'hui de la part des experts notamment, est un facteur pouvant déclencher une conduite addictive, ou bien favoriser ou augmenter une pratique personnelle.

Que ce soit pour répondre au stress au travail, pour améliorer ses performances, pour s'adapter aux contraintes du travail, il existe toute une variété d'interactions entre le travail, les vulnérabilités individuelles et les conduites addictives.

L'entreprise doit être un acteur de la santé au travail

Il est donc de l'intérêt bien compris de tous de renforcer le rôle de l'entreprise en tant qu'acteur de la santé et du mieux-être au travail, santé physique et mentale, comme le prévoit le code du travail.

Les conduites addictives doivent être prises en compte :

- dans les politiques de santé et de sécurité,
- en matière de qualité de vie au travail,
- dans les politiques de ressources humaines,
- dans le cadre du dialogue social,
- et dans les méthodes de management,

et pas uniquement sous l'angle de leurs effets perturbateurs quant à la prévention des accidents du travail, même si dans certains secteurs d'activité et pour certains postes de travail, la sécurité constitue une préoccupation quotidienne et primordiale.

Les médecins et infirmiers du travail, l'ensemble des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail, les professionnels de la prévention sont évidemment directement concernés, parce qu'ils sont des experts, mais ils ne doivent pas être les seuls à agir.

Les dirigeants doivent porter et promouvoir une véritable politique de prévention pluridisciplinaire. Les DRH, tout comme les responsables Qualité sécurité environnement (QSE) ou Hygiène sécurité environnement (HSE) et ceux de la qualité de vie au travail, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail, les assistants sociaux, les CHSCT, les syndicats, les cadres, les managers ont tous leur rôle à jouer.

Diagnostiquer les situations de travail à risques au-delà des questions de sécurité

Car outre les risques d'accidents du travail liés à des consommations de substances psychoactives (et je n'oublie pas bien sûr le mésusage des médicaments), les conduites addictives ont des effets différés et diffus, et encore plus lorsqu'il s'agit d'addictions comportementales :

- perte de motivation ou au contraire difficultés à se déconnecter,
- conflits individuels et/ou avec la hiérarchie,
- inaptitudes temporaires ou partielles,
- perte de compétences

- baisse de la qualité du travail.

On voit bien que la seule approche par la sécurité ne permet pas d'appréhender, d'évaluer ces risques ni d'apporter des réponses.

Il ne faut pas oublier aussi qu'à l'origine de l'addiction, il y a les effets bénéfiques/positifs (à court terme) de la consommation des substances psychoactives sur la résistance au stress, au manque de sommeil, aux charges physiques ou mentales et donc améliore ou semble améliorer dans un premier temps les performances au travail de la personne.

C'est pourquoi il est important d'agir sur les facteurs des conduites addictives liés au travail. Cela nécessite une analyse des processus et des postes de travail, des habitudes et de la culture de l'entreprise et des modes de management. Vous l'avez tous évoqué aujourd'hui. Ce diagnostic permettra de prévenir et limiter les situations à risques et de mettre en place par la concertation des solutions durables, plus favorables à la santé.

Il faut pour cela libérer la parole de tous les acteurs de l'entreprise ou de la structure publique concernée.

Cette évolution est possible dès lors que l'objectif est bien une **approche préventive** des conduites addictives, qu'elle permet le repérage, l'accompagnement et la prise en charge le plus tôt possible des personnes en difficultés, mais, et j'insiste, **sans stigmatisation**.

Le but de la prévention doit être de sensibiliser tous les salariés et tous les encadrants et entrepreneurs, de former des personnes clés dans l'entreprise, de maintenir le lien avec l'emploi et d'éviter le passage à la dépendance ou au burn out s'agissant d'une addiction au travail.

Une stratégie globale de prévention à mettre en place

Dans le domaine de la prévention des addictions, la démarche doit être globale, comme vous l'avez entendu dans le cadre des témoignages des tables rondes et proposer une palette de solutions et d'actions autour de :

- la prévention primaire collective,
- l'accompagnement individuel et l'orientation vers le soin lorsque la situation l'exige,
- l'adaptation éventuelle des conditions de travail permettant l'accès à un traitement.

L'interdiction dans le règlement intérieur, les sanctions disciplinaires, le dépistage ne sont pas des moyens satisfaisants pour régler à eux seuls la question des conduites addictives au travail.

En effet, ils ne prennent pas en compte les données scientifiques sur les processus des conduites addictives et leurs déterminants environnementaux, ni **les apports de la recherche en sciences sociales** tels qu'ils vous ont été exposés ce matin.

Pour cette raison, nous avons mobilisé l'équipe d'épidémiologiste de la cohorte Constances afin de mieux documenter les liens entre conduites addictives et travail ainsi

que leur impact professionnel, en tenant compte des facteurs professionnels et personnels dans la consommation de substances psychoactives.

Les résultats de l'étude feront l'objet d'une valorisation spécifique en direction du monde du travail, des partenaires sociaux et des professionnels de la prévention.

Car comme vous le savez la MILDECA en tant qu'instance de coordination interministérielle, bénéficie d'un positionnement privilégié pour accélérer le **transfert de connaissances** et son appropriation par les acteurs concernés.

La journée de médiation que nous avons organisée la semaine dernière à l'occasion de la remise du Prix scientifique MILDECA témoigne de l'implication croissante des chercheurs dans la diffusion des connaissances aux décideurs et professionnels du champ.

Je citerai notamment, la création d'un nouveau réseau scientifique public sur l'alcool soutenu par la MILDECA, le réseau Réunira porté par le Professeur Mickaël Naassila.

Je souhaiterais d'ailleurs que la MILDECA avec ses partenaires, institutionnels et associatifs, et les experts, inscrive dans le prochain plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et donc prépare dès 2017, la « journée sans alcool ».

Nos voisins anglais et belges s'y sont déjà engagés selon des modalités propres à chaque pays.

C'est un défi que nous devons relever compte tenu des blocages et des résistances culturelles qui persistent autour de la consommation d'alcool en France.

Cette journée devra permettre en particulier de faire un point sur les données de la recherche, validées scientifiquement et sur les moyens efficaces de prévention afin de remettre en cause un certain nombre d'idées reçues qui brouillent les messages sanitaires.

Les nouvelles initiatives nationales, dans le secteur public et privé, en faveur de la prévention des conduites addictives

Nous avons franchi, depuis la première journée nationale de prévention d'octobre 2015, une étape importante, symbolique, accompagnée de plusieurs initiatives concrètes en faveur de l'accompagnement des acteurs du monde du travail sur la problématique des conduites addictives.

La prévention des conduites addictives est désormais formellement inscrite dans la stratégie nationale de santé au travail, le 3^{ème} plan santé au travail, pour les années 2016 à 2020.

C'est une avancée remarquable, qui donne enfin la primauté à la prévention et une visibilité sur de nouveaux risques comme les conduites addictives, grâce aux travaux du Comité d'orientation des conditions de travail, (le COCT) composé des partenaires sociaux et de l'administration du travail.

C'est en décembre 2015 que le 3^{ème} PST a été adopté dans le cadre d'une réunion du COCT présidée par la ministre du travail, Myriam El Khomry.

On ne peut que se féliciter de cette nouvelle avancée qui va mobiliser dans les régions les services du travail (les DIRECCTE) les ARS, et l'ensemble des acteurs de la prévention, CARSAT, services de santé au travail, etc.

Aux entreprises et aux partenaires sociaux de s'en emparer également !

Je sais qu'ils l'ont déjà fait dans certains territoires, dans certaines régions comme en Occitanie, en Auvergne- Rhône-Alpes et d'autres encore.

Parallèlement, le droit à la déconnexion, suite à la négociation nationale inter-professionnelle sur la qualité de vie au travail, vient d'entrer formellement dans le code du travail dans le cadre de la **loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels**.

Ce nouveau droit, dont nous avons évoqué les effets l'année dernière, et qui prend en compte la place du numérique dans le travail, pourra être utilisé par les partenaires sociaux, dans le cadre de la négociation collective en s'attachant comme pour les autres conduites addictives liées à la consommation de produits, à diagnostiquer les facteurs organisationnels.

A côté du secteur privé, la fonction publique n'est pas en reste. La ministre de la fonction publique a tenu, comme vous l'avez constaté ce matin, à s'adresser à cette assemblée.

Dans la fonction publique hospitalière, la mission FIDES de l'APHP a été créée dès 2006 pour mettre en place un dispositif institutionnel de prévention des addictions pour le personnel des hôpitaux de Paris.

Depuis 2015, la DGAFP a mis à l'ordre du jour de son agenda social les conduites addictives dans le cadre de la commission centrale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Certains ministères ont mis en place des dispositifs de prévention et de prise en charge des conduites addictives et des addictions aux outils numériques comme on l'a vu dans les témoignages de la journée.

Les collectivités locales sont également très sensibilisées et ont intégré pour certaines d'entre elles, dans le cadre des politiques de ressources humaines, des plans de prévention.

Il s'agit aujourd'hui d'accélérer le mouvement et de l'étendre, de le généraliser à l'ensemble du monde du travail et de ne plus se limiter à gérer les situations d'urgence au cas par cas.

Le plan national de formation des médecins et infirmiers du travail

Je voudrais rappeler à ce titre le plan national de formation à la prévention des conduites addictives des médecins du travail et infirmiers de santé au travail lancé depuis décembre 2015 par la MILDECA, en partenariat avec l'inspection médicale du travail de la Direction générale du travail et l'EHESP.

Trois sessions de formations de formateurs ont déjà été organisées et 51 médecins et infirmiers sont devenus formateurs. Ils ont pour mission de former à leur tour leurs homologues dans leurs régions ou au sein des groupes d'entreprises auxquels ils appartiennent.

Le plan se poursuivra en 2017. Il concerne les services interentreprises de santé au travail, donc les PME et TPE et les services autonomes dans les grandes entreprises.

La formation a pour but de développer la méthode du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) qui constitue un véritable outil de prévention et de former à la mise en place de programmes de prévention collective des conduites addictives.

Le nouveau partenariat avec l'ANACT, l'agence nationale d'amélioration des conditions de travail

C'est bien du côté de l'organisation du travail qu'il faut trouver des pistes d'actions pour prévenir collectivement les conduites addictives.

C'est pourquoi l'ANACT est devenue en 2016 un nouveau partenaire de la MILDECA dans le cadre d'un projet de mise en place de « clusters sociaux » dans trois régions, Nouvelle Aquitaine, Centre Val-de-Loire et Martinique.

Des entreprises et des collectivités locales font partie de l'expérimentation pilotée dans chaque région concernée, par une ARACT.

L'objectif est de modéliser des initiatives de concertation au niveau territorial, en associant notamment des acteurs de la santé au travail et de la santé publique, et en mixant accompagnement individuel des structures concernées et mutualisation des outils.

Le projet devrait faire l'objet d'une valorisation fin 2017.

Le portail addict'aide

Enfin je voudrais terminer mon propos sur l'initiative du professeur Reynaud, à laquelle la MILDECA s'est associée pour développer un site internet de référence sur les addictions en milieu de travail. En effet, créer ce site dédié était une demande qui ressortait du sondage auprès des entreprises, des administrations et des représentants du personnel que la MILDECA a commandé en décembre 2014.

Nous avons donc répondu à cette attente car l'information, l'échange de données, l'actualité sur l'état des recherches, sont des éléments indispensables pour faire évoluer les représentations et sortir du non-dit.

Le portail addict'aide vous a été présenté ce matin. Il s'agit d'une initiative unique qui a pour objectif de regrouper toutes les informations sur les addictions.

Nous avons souhaité, à l'intérieur de ce portail généraliste, développer un portail spécifique ayant fonction de référence pour les questions en matière de conduites addictives et de travail. Ce portail spécifique aura la forme d'une « maison » dédiée aux entreprises et aux acteurs de la santé au travail. Cette maison sera opérationnelle au printemps 2017.

Dans sa conception même, ce site permettra de fédérer tous les acteurs concernés, qui pourront devenir des utilisateurs mais aussi des partenaires du site en alimentant eux-mêmes la plate-forme. Elle sera pour vous.

Conclusion

En conclusion, je voudrais vous dire que si nous avons beaucoup parlé des conduites addictives en général aujourd'hui, nous savons que le tabac et l'alcool sont les deux substances les plus consommées en France et qu'elles sont à l'origine de beaucoup de morts évitables.

Vous avez d'ailleurs pour certains, dans votre entreprise ou votre administration relayé l'opération nationale « moi(s) sans tabac » du ministère de la santé à laquelle la MILDECA a participé.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis l'an dernier, la prise de conscience est là, et il y a bien plus d'attention portée aux addictions dans le monde du travail, nous avons en partie contribué à briser ce mur du silence, que certains parmi vous dans cette salle ont hélas, bien connu. Mais il nous faut continuer, afin de faire progresser le bien-être au travail, dans l'intérêt de tous, et en tirer le bilan en 2017 lors de la troisième journée nationale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

Je vous remercie.